Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260313-10_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 10/26

Le vendredi 13 mars 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN, maire.
Date de la convocation : 6 mars 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 13
Présents : Mme Marie-Annick CLOLUS, M. Ronan COUDRAIS M. Claude ROBIN, Mme Sylvie MONNIER, Adjoints.
M. Jean-René ROCHER, M. Jean-François COUROUSSE, M. Yves PAPAIL, Mme Christelle LECOQ, Mme Karine CHAZOULE, M. Jean-François CLAIRON, M. Alain MOREL, Mme Martine JUSTAL
Pouvoir : Sabrina LEON-HUGUET à Sylvie MONNIER,
Absents : Noromalala DAVID-RAJAONARIVO,
Secrétaire de séance : Martine JUSTAL

****

OBJET : ADMINISTRATIF – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Ronan COUDRAIS, adjoint, présente au conseil municipal le compte financier unique de l'année 2025 pour le budget principal.

C'est le résultat du budget de l'année 2025, il peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Recettes	824 334,62 €	1 161 715,15 €
Dépenses	758 831,86 €	780 061,14 €
EXCEDENT	**65 502,76 €**	**381 654,01€**
DEFICIT		

Avant le vote du CFU M. le Maire sort de la salle.

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique qui ont introduit de nouvelles dispositions au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article L.2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes mentionne que doit être présenté annuellement un état des indemnités de toutes natures perçues par les membres des conseils municipaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées. Ces éléments doivent être communiqués à l'assemblée délibérante avant l'examen du budget de la collectivité (toutes les formes de rémunération et avantages perçues, par élu et par mandat ou fonction en euros et en brut).

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260313-10_2026-DE

ETAT DES INDEMNITES PERCUES 2025 ELUS MUNICIPAUX LOHEAC					
NOM	**PRENOM**	**FONCTION**	**MANDAT**	**TYPE REMUNERATION**	**MONTANT 2025 (BRUT)**
BERTIN	PATRICK	MAIRE	2020-2026	Indemnité élu local	19 878.36 €
CLOLUS	MARIE-ANNICK	Adjointe au Maire	2020-2026	Indemnité élu local	5 277.84 €
COUDRAIS	RONAN	Adjoint au Maire	2020-2026	Indemnité élu local	5 277.84 €
ROBIN	CLAUDE	Adjoint au Maire	2020-2026	Indemnité élu local	5 277.84 €
MONNIER	SYLVIE	Adjointe au Maire	2020-2026	Indemnité élu local	5 277.84 €

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	13
POUR ……..	13
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Patrick BERTIN

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 17 mars 2026
- De l'affichage le : 17 mars 2026